



# **PARTENARIAT AXÉ SUR LA DURABILITÉ**

CONCEPTION ET  
RÉALISATION DE TRAVAUX  
DE CONSTRUCTION

*CRITÈRES MINIMAUX  
ENVIRONNEMENTAUX  
(CAM)*



# L'OBLIGATION des Critères Minimaux Environnementaux (CAM) dans les projets et travaux du **PLAN DE RELANCE NATIONAL** et du code des **MARCHÉS PUBLICS**

Le Dispositif de reprise et de résilience (Règlement UE 2021/241) établit que toutes les mesures financées par le Plan de Relance National doivent respecter le principe de "ne pas causer de dommage significatif aux objectifs environnementaux" (Do No Significant Harm - DNSH). L'application des Critères Minimaux Environnementaux (CAM) est étroitement liée au respect du principe DNSH, essentiel pour l'accès aux ressources allouées dans le cadre du plan national de relance et de résilience (PNRR). Le décret législatif n°77 du 31/05/2021 (Décret Simplifications-bis) et le décret législatif n°36 du 31/03/2023 rendent obligatoires les Critères Minimaux Environnementaux pour tous les PROJETS et TRAVAUX relevant respectivement du PNRR et du CODE DES MARCHÉS PUBLICS. Les CAM sont définis dans le décret ministériel n°256 du 23/06/2022 du Ministère de la Transition Écologique, publié au Journal Officiel le 06/08/2022.



## CRITÈRES DE PRIME POUR L'ATTRIBUTION DES TRAVAUX



### Chapitre 2 - Critères pour l'attribution du service de conception d'interventions de construction

2.2.1 Rapport CAM pour la durabilité



CENTRALTUBI



ROTOTEC



CENTRALTUBI ITALIANA CORRUGATI SYSTEM GROUP PVC

### Chapitre 3 - Critères pour l'attribution de travaux pour des interventions de construction

3.2.2 Évaluation des risques non financiers ou ESG (Environnement, Social, Gouvernance)



Rapport de Durabilité



CENTRALTUBI ITALIANA CORRUGATI ROTOTEC PEBO

Certification de durabilité



CENTRALTUBI



ITALIANA CORRUGATI

3.2.3 Performances améliorées des produits de construction



CENTRALTUBI ITALIANA CORRUGATI SYSTEM GROUP PVC



ROTOTEC

3.2.4 Méthodologies d'optimisation des solutions de conception



PRÉREQUIS POUR OBTENIR



3.2.10 Étiquetage environnemental



CENTRALTUBI ITALIANA CORRUGATI

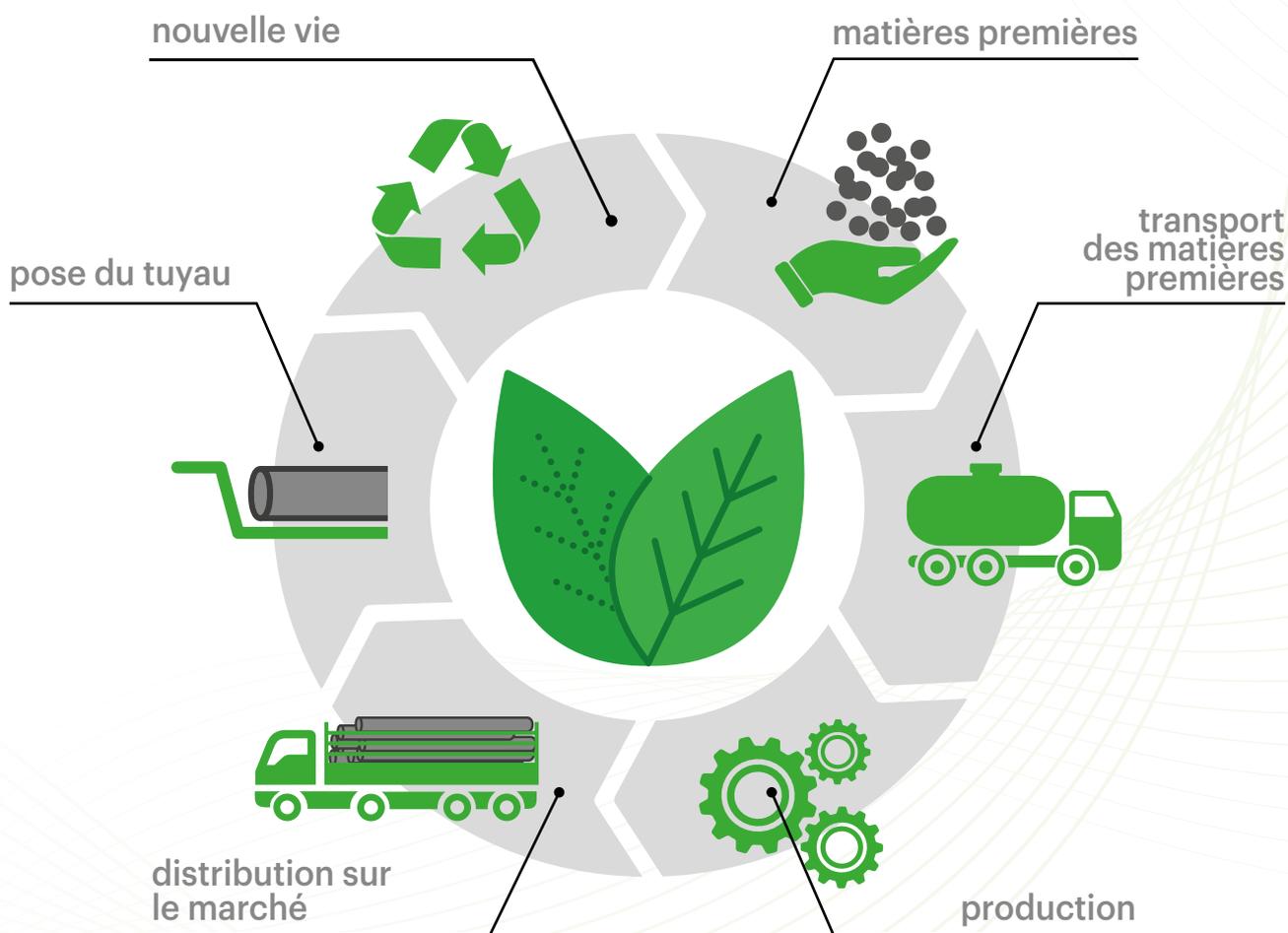


# ACV (ANALYSE DE CYCLE DE VIE)

## PRÉREQUIS POUR OBTENIR



L'étude ACV mesure les effets sur l'environnement, y compris l'empreinte carbone, générés par les différents processus impliqués, et permet l'identification de ceux ayant le plus grand impact dans le but ultime de faire des choix visant à atténuer les problèmes critiques, à travers des actions de réduction ou de compensation.



Processus de calcul des charges environnementales, énergétiques et des déchets associés à la vie d'un produit/processus.

De l'extraction des matières premières jusqu'à l'élimination finale, en considérant l'ensemble du cycle de vie.

# SCORES DE PRIME POUR LES CAM

## 3.2.3 - Performances améliorées des produits de construction

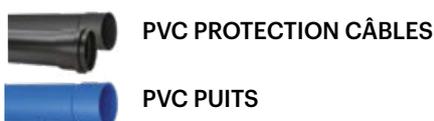
Il est attribué un score de prime à l'opérateur économique qui propose de remplacer un ou plusieurs produits de construction prévus par le projet exécutif de base avec des produits ayant les mêmes performances techniques mais avec des performances environnementales améliorées.



Son objectif est de certifier les matériaux et les produits fabriqués à partir de la valorisation des déchets plastiques et en même temps d'introduire deux concepts très importants : la qualité et la traçabilité des matériaux recyclés.



SYSTEMGROU PPVC



C'est la certification environnementale de produit sous accréditation, élaborée dans le cadre de l'organisation à but non lucratif du même nom, qui permet à une entreprise de déclarer le contenu de matériau recyclé (ou de sous-produits), exprimé en pourcentage, à l'intérieur d'un matériau, semi-produit ou produit fini, de toute nature (même composé de différents matériaux) et appartenant à n'importe quelle filière

ROTQTEC



DÉSHUILEUR GRAVITATIONNEL



STATION D'IRRIGATION HABITA



STATION D'IRRIGATION SIR



SYSTÈMES DE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES EN ACCUMULATION



DÉSABLEUR



DÉSHUILEUR AVEC FILTRE À COALESCENCE ET BYPASS INTÉGRÉ



INSTALLATIONS DE PLUIE EN CONTINU



BAC DE LAMINAGE AVEC POMPE



DÉSHUILEUR AVEC FILTRE À COALESCENCE



BACS DE LAMINAGE PAR GRAVITÉ

### 3.2.10 Étiquetage environnemental



Il est attribué un score de récompense si le produit de construction atteint une performance équivalente à la classe A du label "Made Green in Italy" (MGI), selon le décret du Ministère de l'Environnement, de la Protection du Territoire et de la Mer du 21 mars 2018 n. 56, basé sur les Règles de Catégorie applicables aux produits de construction.

Made Green in Italy" vise à valoriser sur le marché les produits italiens ayant de bonnes/excellentes performances environnementales (garanties par un système scientifiquement robuste) et vise à rendre les produits reconnaissables pour les consommateurs grâce à son logo, encourageant ainsi des choix plus conscients.

## CLASSE A TUYAUX EN PRESSION

## TUBES NON SOUS PRESSION



### 3.2.4 Méthodologies d'optimisation des solutions de conception la durabilité (LCA et LCC)



Une note bonus est attribuée à l'opérateur économique qui soumet des propositions améliorées concernant le projet mis en adjudication qui conduit à une amélioration des indicateurs environnementaux et économiques de l'ACV et du CCV qui font partie du projet. économiques de l'ACV et du CCV qui font partie de la documentation de l'appel d'offres.

La déclaration environnementale de produit EPD, terme dérivé de l'anglais Environmental Product Declaration de l'anglais Environmental Product Declaration, est un document qui décrit les impacts sur l'environnement liés à la production d'une quantité spécifique d'un produit ou d'un service : par ex. la consommation d'énergie et de matières premières, la production de déchets consommation d'énergie et de matières premières, production de déchets, émissions atmosphériques et rejets dans les masses d'eau.





**RAPPORT DE DURABILITÉ**  
disponibles à l'adresse  
[tubi.net/bilancio-di-sostenibilita](https://tubi.net/bilancio-di-sostenibilita)



**Centraltubi S.p.A**  
via Foglia, 11  
61026 Lunano (PU)  
tel. +39 0722 70011  
[centraltubi@tubi.net](mailto:centraltubi@tubi.net)



**Italiana Corrugati S.p.A.**  
loc. Fonte del Doglio, 22/E  
61026 Piandimeleto (PU)  
tel. +39 0722 72221  
[italianacorrugati@tubi.net](mailto:italianacorrugati@tubi.net)



**Rototec S.p.A**  
via dell'Artigianato 6  
61026 Lunano (PU)  
tel. +39 0722 7228 / 722801  
[info@rototec.it](mailto:info@rototec.it)



**System Group PVC**  
via Genova, 12  
50052 Certaldo (FI)  
tel. +39 0571 652220  
[cancellieri@tubi.net](mailto:cancellieri@tubi.net)

Société sous la direction et la coordination de HB Boscarini S.p.A.

**D. Lgs. 231/2001 et Rapport de Durabilité**

L'entreprise productrice doit avoir adopté son propre Code Éthique et son Modèle d'Organisation de Gestion et de Contrôle conformément au D.Lgs. 231/01, en nommant simultanément l'Organisme de Surveillance.

L'entreprise productrice a rédigé son propre Rapport de Durabilité selon les normes GRI 2022, vérifié par un organisme tiers indépendant.